



je connais mon banquier je connais mon banquier

Harmonisation du trafic des paiements

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier



Harmonisation du trafic des paiements en Suisse

Suite à l'évolution des normes et réglementations européennes et à l'adoption de la norme ISO20022 à l'échelle mondiale, la place financière suisse a décidé d'adapter et d'harmoniser son trafic des paiements. L'objectif est double :

- s'aligner sur les normes européennes et optimiser le traitement des paiements en utilisant la même norme d'un bout à l'autre du processus (ISO 20022), un même langage (XML) et un même format de numéro de compte (IBAN);
- simplifier un système national actuellement complexe (multitude de normes, processus, canaux, formulaires, bulletins).

D'ici 2018, tous les acteurs du marché (les banques y compris PostFinance, les fournisseurs de logiciels, les entreprises, les particuliers...) devront adapter leurs systèmes de paiement (virements, prélèvements, versements au moyen de bulletins BV/BVR) et utiliser les mêmes normes, langages, formats et procédures.

Ce sont essentiellement les formats des messages, des bordereaux et des fichiers de paiement qui changent; les processus sont peu impactés et les fonctionnalités actuelles demeurent.

"Un trafic des paiements plus simple, plus rapide, plus efficace et plus sécurisé".

L'harmonisation du trafic des paiements concerne toutes les entreprises suisses (indépendamment de leur activité et de leur taille), les collectivités publiques et, dans une moindre mesure, les particuliers. La bonne compréhension de la norme ISO 20022 qui constituera le fondement à long terme du trafic des paiements et de la syntaxe utilisée est un préalable à une migration réussie. C'est pourquoi nous avons décidé de rassembler dans ce document l'ensemble des éléments contribuant à la compréhension de cette norme ISO, de ses objectifs et des avantages qu'elle représente pour les entreprises. Ce document se veut pédagogique et pratique, avec des recommandations pour préparer au mieux la migration.

La BCGE prépare activement cette harmonisation en collaboration avec des partenaires solides et s'emploie à faciliter la migration pour l'ensemble de sa clientèle. Nos spécialistes se tiennent à votre disposition pour vous soutenir dans la migration vers les nouveaux formats ISO 20022 et vous faire profiter de leur savoir-faire dans ce domaine.

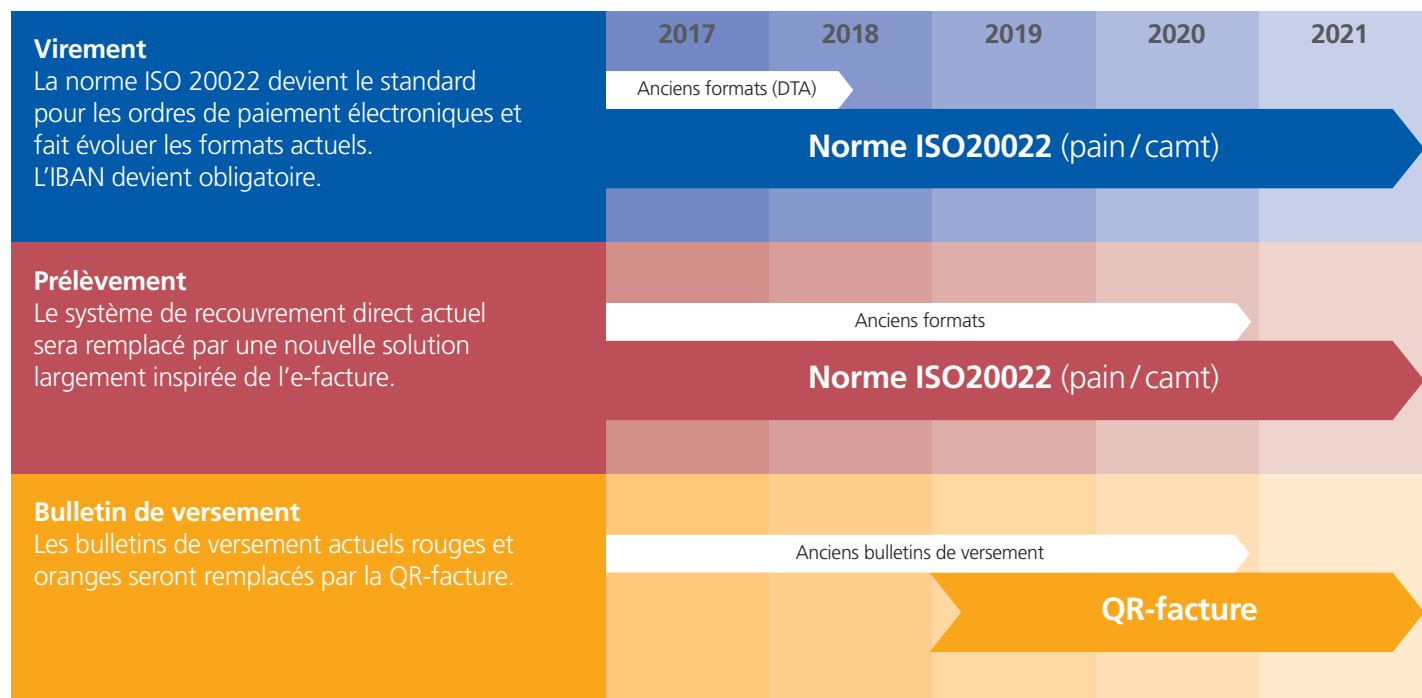
Quels sont les avantages-clés de l'harmonisation pour les entreprises suisses ?

- Des procédures, normes et formats harmonisés, conformes aux pratiques du marché tant national qu'europpéen
- Une amélioration de la qualité et du traitement des données, grâce à l'utilisation du format commun IBAN pour tous les paiements
- Une automatisation accrue des processus de paiement
- Des recherches facilitées grâce au numéro de référence identique de "bout en bout" du processus de paiement (*end-to-end ID*)
- Une automatisation accrue de vos processus de paiement grâce à une norme commune qui permet la reconnaissance automatique d'un paiement
- Une gestion de trésorerie facilitée
- Des frais de recherche et de maintenance de logiciel réduits
- Plus d'informations échangeables entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire
- Plus de transparence grâce aux rapports et messages de statut standardisés

"Une opportunité pour les entreprises d'optimiser leurs processus de paiement et leur gestion de trésorerie".

Les évolutions en bref

Une harmonisation par étapes:



Quelles mesures prendre ?

- Adoptez dès à présent le réflexe IBAN
- Utilisez systématiquement votre numéro IBAN pour tous vos paiements
- Mettez à jour les documents et autres formulaires sur lesquels figure votre numéro de compte (modèles de paiement, ordres permanents, factures, formulaires, modèles de lettre, etc)
- Faites le point sur vos outils et systèmes : comment encaissez-vous ? comment payez-vous ? comment réconciliez-vous vos paiements ?
- Si vous utilisez un logiciel standardisé pour votre comptabilité, votre facturation ou vos paiements, nous vous recommandons de contacter dans les meilleurs délais votre fournisseur de logiciel pour vous assurer de la mise en conformité de sa solution
- Si vous utilisez votre propre solution logicielle, nous vous recommandons de planifier avec votre département informatique la conversion aux nouveaux formats

(Retrouvez le détail de nos recommandations en page 10)

Zoom sur IBAN

L'IBAN (*International Bank Account Number*) est un numéro de compte répondant aux normes internationales ; il est construit de la même façon dans tous les pays européens, mais de longueur variable, avec un maximum de 34 caractères. L'IBAN permet d'identifier rapidement et clairement les trois caractéristiques d'une relation bancaire, à savoir le pays, l'établissement financier et le numéro de compte.

L'IBAN suisse (21 caractères) est affiché sur tous les relevés de compte des banques et sur la carte Maestro.

Les évolutions en détail

Un nouveau processus de virement

La norme ISO 20022 devient le standard pour les ordres de paiement électroniques et fait évoluer les formats actuels. L'objectif est d'harmoniser, à l'échelle mondiale, l'échange électronique de données afin d'automatiser encore davantage les processus de paiement.

Qu'est-ce qui change ?

- Les formats actuels DTA, OPAE, BVR, VEC-E seront remplacés par un format standard xml (pain.001); vous devrez à terme transmettre vos paiements à votre banque dans ce nouveau format ISO20022
- L'IBAN deviendra l'unique numéro d'identification de compte en lieu et place du numéro de compte actuel

Quels avantages ?

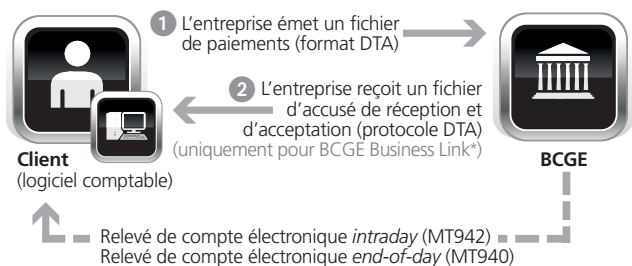
- Automatisation accrue du processus de facturation et de contrôle
- Optimisation des processus de traitement, de contrôle et de réconciliation des paiements
- Identification claire des paiements, d'un bout à l'autre du processus de paiement, facilitant le traitement des retours

Zoom sur EBICS

L'introduction des normes ISO20022 devrait généraliser l'utilisation du module de communication EBICS. Ce module est spécialement conçu pour traiter les volumes importants et les formats des nouveaux messages ISO20022.

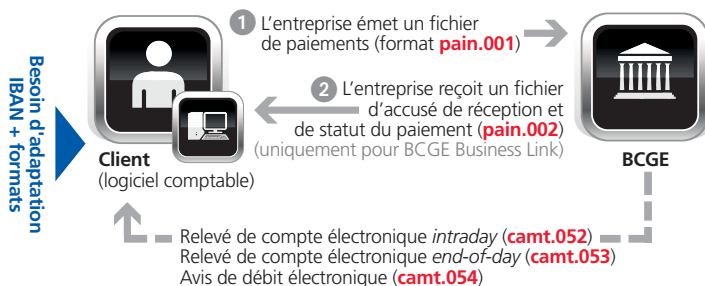
Il est fortement conseillé aux entreprises qui transmettent de gros volumes de paiements à la banque via un module de communication de se doter du module EBICS, pour plus de performance, rapidité et stabilité dans la connexion. Ce module simplifiera également les relations multibancaires et l'activation des contrats BCGE Business link.

Système de paiement (virement) actuel



*Pour BCGE Netbanking, le statut du paiement est délivré online.

Avec ISO 20022



Les éléments de reporting ne sont pas tous envoyés systématiquement, mais en fonction des besoins du client. La conversion des formats MT940/42 est optionnelle (voir p6).

Les anciens et nouveaux formats coexisteront durant la phase de transition prévue de mi-2016 à mi-2018.

Les informations contenues dans le présent document sont susceptibles d'évoluer, les spécifications des processus étant encore en cours de définition par la place financière. Les schémas sont simplifiés pour faciliter la compréhension des flux.

Une nouvelle QR-facture

A partir de janvier 2019, la QR-facture remplacera les bulletins de versement actuels en Suisse.

Qu'est-ce qui change ?

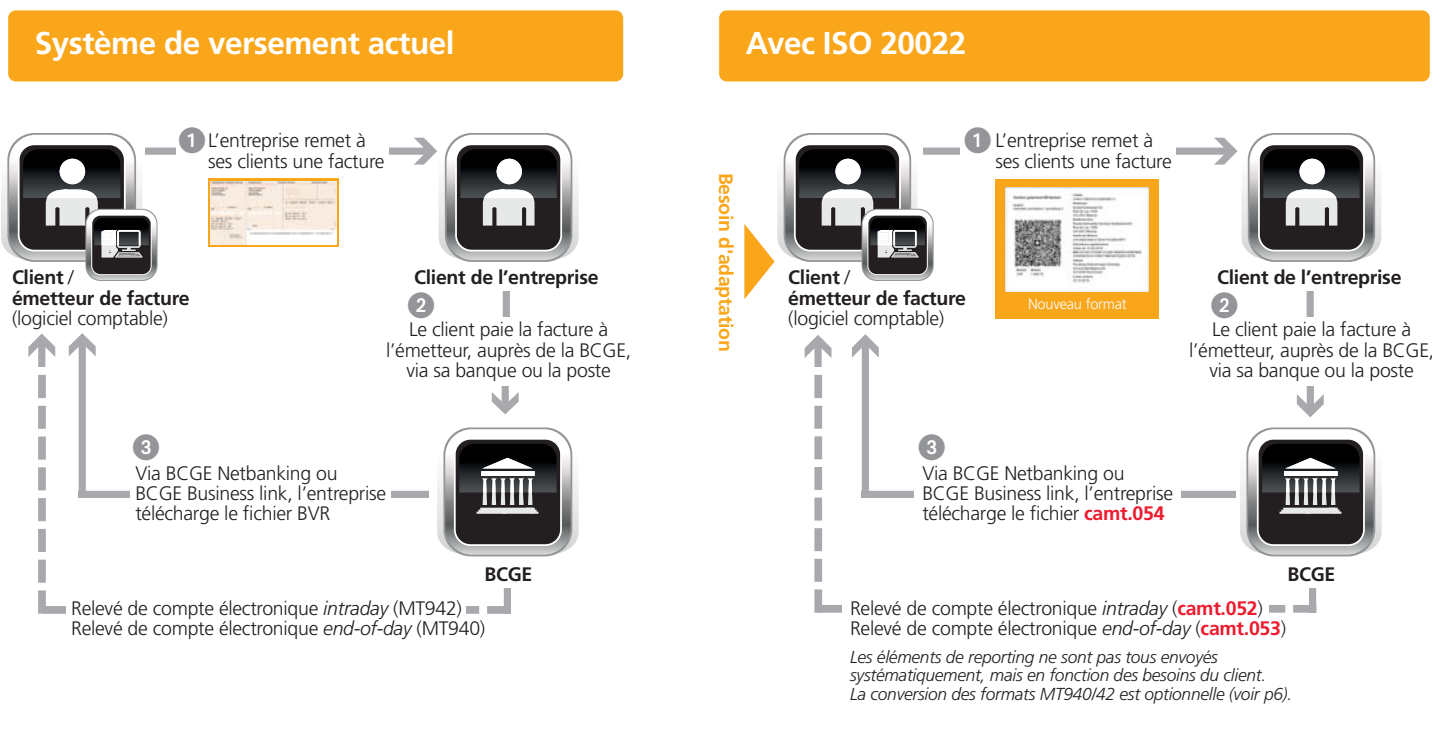
- La nouvelle QR-facture comporte un QR code qui remplace la ligne de codage et contient toutes les données pertinentes du paiement facilitant ainsi la réconciliation automatique des paiements
- La QR-facture est valable pour tous les types de paiement et permet la facturation en CHF et en EUR
- La QR-facture peut être imprimée directement par les émetteurs de factures avec toute imprimante standard
- Le numéro de compte postal ou de participant BVR est remplacé par un numéro de compte au format IBAN (QR-IBAN) avec, pour les BVR, l'intégration d'un n° QR-IID propre aux établissements financiers
- Le créancier pourra payer ses factures en quelques clics à l'aide de son smartphone ou via son e-banking

Remarque: toutes les informations nécessaires pour le paiement apparaîtront clairement sur la QR-facture. Il sera donc toujours possible de régler vos factures en passant par le guichet postal, au moyen d'un ordre de paiement ou via votre e-banking.

" La lecture des données de paiement sera plus sûre et plus efficace "

Quels avantages ?

- Simplification des formats
- Limitation du risque d'erreur grâce au QR code
- Plus d'informations échangeables entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire
- Simplification du processus de réconciliation des paiements
- Intégration possible du QR code sur des supports commerciaux, utilisable également dans le cadre des nouveaux moyens de paiement digitalisés



La nouvelle QR-facture remplacera les bulletins de versement actuels à partir du 1^{er} janvier 2019

Les informations contenues dans le présent document sont susceptibles d'évoluer, les spécifications des processus étant encore en cours de définition par la place financière. Les schémas sont simplifiés pour faciliter la compréhension des flux.

A quoi ressemblera la QR-facture ?

Illustration 1: Exemple de QR-facture

En plus du numéro de référence, le QR Code contient toutes les données nécessaires au paiement.

Il peut être lu par n'importe quelle application disponible.

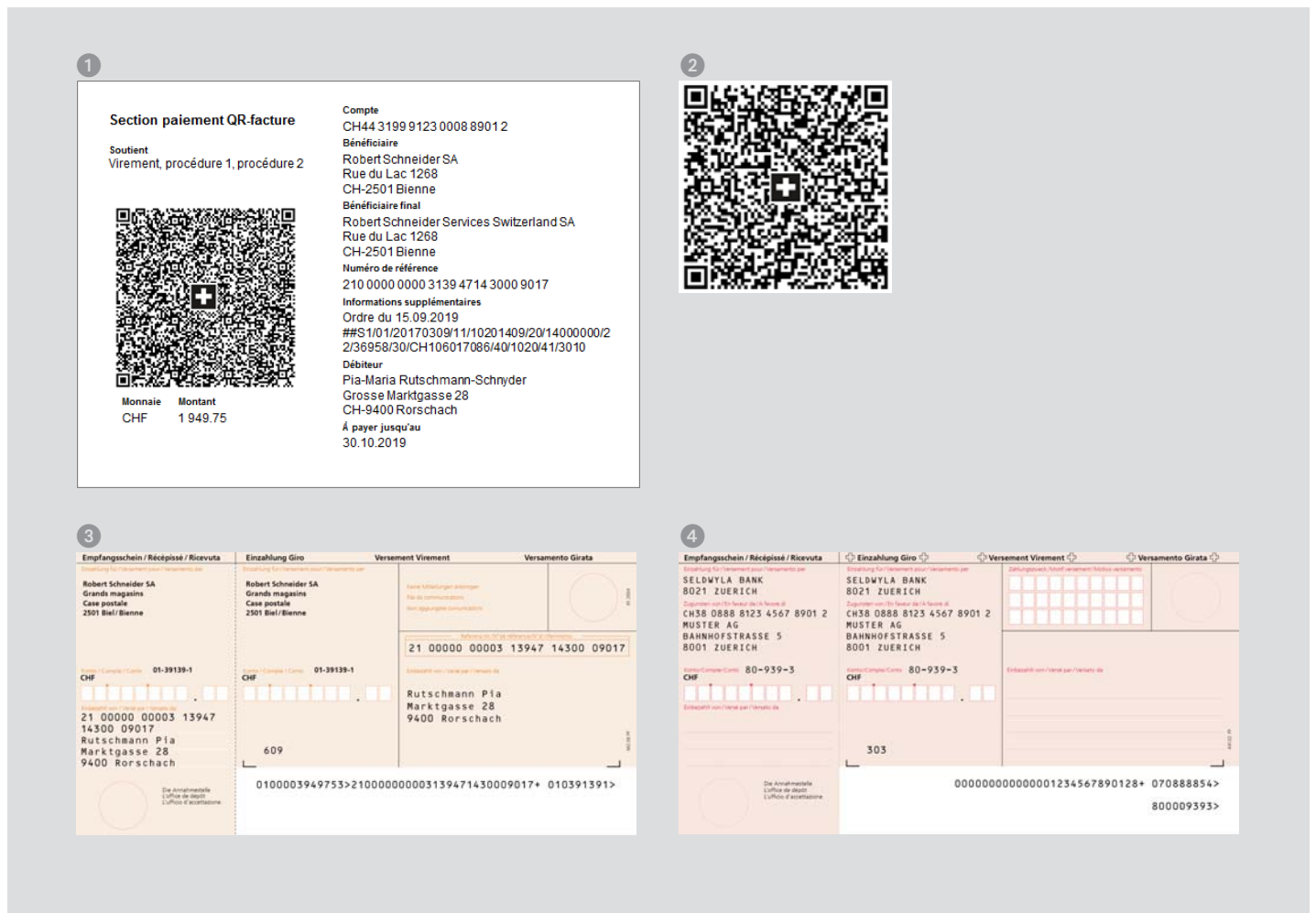
L'émetteur de facture génère lui-même le QR code sur la base des instructions fournies par les établissements financiers.

Illustration 2: QR-code avec croix suisse

La nouvelle QR-facture contient le QR code assorti d'une croix suisse en son centre en guise de signe distinctif.

Illustration 3: bulletin de versement orange actuel (BVR)

Illustration 4: bulletin de versement rouge actuel (BVR)



Les informations contenues dans le présent document sont susceptibles d'évoluer, les spécifications des processus étant encore en cours de définition par la place financière. Les schémas sont simplifiés pour faciliter la compréhension des flux.

Un nouveau système de prélèvement

Le système de recouvrement direct actuel (LSV+/BDD) sera remplacé par une nouvelle solution largement inspirée de l'e-facture, dans le but de simplifier, unifier et optimiser les procédures de prélèvement.

Qu'est-ce qui change ?

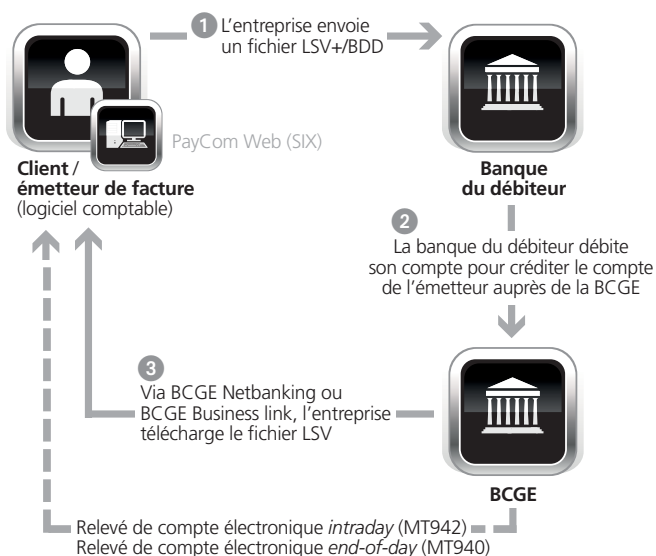
- Le prélèvement direct et le processus d'e-facture continueront de coexister mais seront regroupés au sein d'une seule infrastructure (portail web central), de sorte que les entreprises pourront traiter les prélèvements et les e-factures depuis ce portail unique
- Les fonctionnalités de l'e-facture seront optimisées et de nouvelles options seront disponibles
- Les deux variantes avec droit de contestation (analogue à l'ancien LSV+) et sans droit de contestation (analogue à l'ancien BDD) continueront à exister

"Le processus d'émission de facture sera facilité".

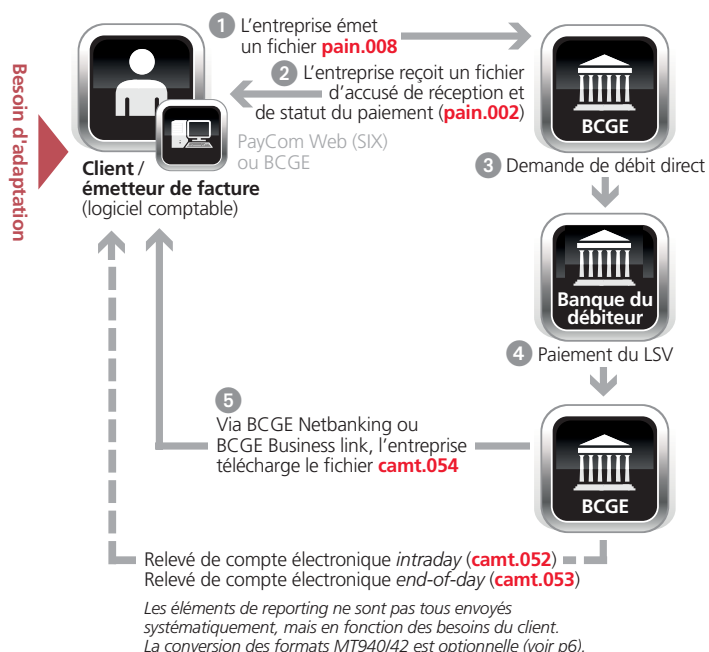
Quels avantages ?

- Processus d'émission: le débiteur n'a plus besoin d'adresser un formulaire au créancier pour s'inscrire et peut désormais demander l'émission de ses factures directement via le portail web central (Paynet)
- Mise en place d'un contrôle automatique dans Paynet de l'existence d'une autorisation de débit valide avec confirmation au créancier

Système de prélèvement actuel



Avec ISO 2022



Les autorisations de prélèvement actuelles ou établies avant la fin du 4^e trimestre 2018 resteront valables (pas d'échéance prévue).

Les informations contenues dans le présent document sont susceptibles d'évoluer, les spécifications des processus étant encore en cours de définition par la place financière. Les schémas sont simplifiés pour faciliter la compréhension des flux.

Zoom sur les nouveaux formats de reporting (2018)

Parallèlement aux évolutions des systèmes de paiement se met en place un nouveau format de reporting électronique (ISO 20022 XML), qui permettra aux acteurs de communiquer et d'échanger davantage d'informations dans un langage commun et structuré tant au niveau national qu'europpéen.

Relevé de mouvement <i>INTRADAY</i> qui répertorie les mouvements de compte débiteurs et créditeurs de la journée encore non comptabilisés.	camt.052
Relevé de compte <i>END-OF-DAY</i> qui comporte les positions de la journée comptabilisées sur le compte, le solde de compte actuel et les soldes futurs, compte tenu des opérations restant en attente de comptabilisation en fin de journée.	camt.053
Avis de débit et de crédit électronique lié aux opérations comptabilisées.	camt.054

Les formats actuels Swift ne sont pas directement concernés par ces évolutions qui s'appliquent pour l'heure aux seuls formats propriétaires SIC et Postfinance; les formats MT900/10, MT 940/50, MT942 sont donc maintenus.

Les e-documents et les relevés papier restent également en vigueur.

La conversion aux nouveaux formats n'est pas obligatoire et peut se faire graduellement.

Avantages du format XML:

- Les relevés camt permettront au client de générer à tout moment un relevé ou un avis PDF lisible et il ne sera, dans l'absolu, plus nécessaire de conserver les e-documents. Ceux-ci continueront d'être mis à disposition par la banque (sauf avis contraire explicite de l'entreprise). Ainsi, le client pourra économiser des coûts d'archivage et réimprimer à volonté les avis justificatifs pour toute opération, sous la forme d'un document standardisé transmissible à un fournisseur qui demanderait le justificatif d'un paiement
- Afin de garantir la confidentialité de certaines opérations telles que les paiements de salaires, le client pourra recevoir des fichiers camt non détaillés:
 - camt.054: un avis global sans détail
 - camt.052/053: un relevé avec des lignes d'écriture sans détail, pour tout ou partie des opérations
- Avec les nouveaux formats, les réconciliations des crédits BVR seront facilitées (nom du créancier communiqué)

Mesures à prendre

Afin d'anticiper et d'évaluer correctement les adaptations à envisager, nous vous invitons à prendre les mesures préparatoires qui vous concernent parmi les dispositions présentées ci-dessous :

En lien avec **l'IBAN** :

- Utilisez votre IBAN pour les paiements nationaux et enregistrez votre IBAN dans votre logiciel de comptabilité
- Renseignez dès aujourd'hui les numéros de compte au format IBAN dans vos bases de données clients
- Mettez à jour les documents et autres formulaires sur lesquels figure votre numéro de compte (modèles de paiement, ordres permanents, factures, formulaires, modèles de lettre, etc)

En lien avec les **nouveaux processus de virement et prélèvement**

Élément décisif : le type de logiciel que vous utilisez pour votre comptabilité, votre facturation ou vos paiements.

Vous utilisez un logiciel standardisé :

- Contactez votre fournisseur de logiciel pour vous assurer de la mise en conformité de sa solution et du planning prévu pour l'adaptation de votre logiciel de paiement
- Vérifiez avec votre banque :
 - quand elle prévoit d'adopter les nouveaux formats
 - ce que vous devez faire dans cette optique
 - si vous pouvez effectuer des tests avec elle
 - si votre trafic des paiements ou votre gestion de trésorerie peut être optimisée
- Planifiez et budgétez la mise à jour de votre logiciel
- Veillez à adapter vos coordonnées bancaires, numéro de compte, données de base
- Testez vos nouveaux formats de message via le site <http://validation.iso-payments.ch>
- Les nouveaux formats xml étant plus volumineux que les actuels formats, pensez à évoquer ce point avec votre fournisseur de logiciel

Vous utilisez votre propre solution logicielle :

- Planifiez avec votre département informatique la conversion aux nouveaux formats ISO 20022 et étudiez la thématique de l'archivage des messages
- Planifiez suffisamment tôt les travaux d'adaptation et les tests nécessaires
- Testez vos nouveaux formats de message via le site <http://validation.iso-payments.ch>

En lien avec **la nouvelle QR-facture**

- Si vous émettez des bulletins de versement pour vos rentrées d'argent, assurez-vous auprès de vos fournisseurs de l'adaptation de vos logiciels pour la génération et l'impression de la QR-facture
- Faites le point sur votre stock de formulaires actuels ; recommandez des bulletins de versement en quantité limitée
- Si vous recevez et traitez des bulletins de versement, prévoyez à terme d'adapter vos lecteurs et scanners afin d'être en mesure de lire et d'interpréter le code de données

Tableau de synthèse des évolutions

Type d'opération	Format actuel	Nouveau format ISO 20022 (XML)	Caractéristiques	Recommandations	Délai
Virement Ordre de paiement	Fichier DTA	pain.001	IBAN obligatoire et référence unique du paiement (<i>End-to-End ID</i>)	Adaptez vos bases de données et vos modèles de paiement en intégrant le numéro de compte IBAN.	mi-2018
Statut de l'ordre	Protocole DTA	pain.002	Le pain.002 donne le statut de l'ordre.	Adaptez vos solutions ou prenez contact avec votre fournisseur de logiciel dans les meilleurs délais pour planifier la mise à jour de votre application.	
Prélèvement Ordre de prélèvement	LSV+/BDD	pain.008	IBAN obligatoire et référence unique du paiement (<i>End-to-End ID</i>)	Pour l'heure, vous pouvez continuer à utiliser les formulaires habituels; les inscriptions effectuées jusqu'au 4 ^e trimestre 2018 resteront valables.	1 ^{er} janvier 2021
Statut de l'ordre		pain.002	Le pain.002 donne le statut de l'ordre.		
Bulletin de versement Emission	BVR rouge et orange		QR facture	Contactez votre fournisseur de logiciel dans les meilleurs délais pour adapter vos formats.	1 ^{er} janvier 2019
Reporting électronique Relevés de compte <i>END-OF-DAY</i>	MT940/50	camt.053 avec ou sans détails	Facultatif	Vous avez le choix de conserver les formats actuels de type MT ou d'adopter les nouveaux formats, en fonction du traitement de vos données. Avec l'évolution de leur format, les <i>reportings</i> peuvent contenir davantage de données et d'informations, facilitant ainsi les opérations de réconciliation des positions. Si vous optez pour le changement, contactez votre fournisseur de logiciel pour voir s'il prend en charge les nouveaux formats et planifiez la mise à jour de vos systèmes.	—
Rapport <i>INTRADAY</i>	MT942	camt.052	Facultatif		—
Avis débit/crédit	MT900/10	camt.054	Facultatif		—
Avis débit/crédit prélèvement	Fichier LSV	camt.053 avec détails ou camt.054	Fortement recommandé	Contactez votre fournisseur de logiciel dans les meilleurs délais pour planifier la mise à jour de vos applications.	2018
Avis crédit BV/BVR	Fichier BV/BVR	camt.053 avec détails ou camt.054	Fortement recommandé		2020

Les informations contenues dans le présent document sont susceptibles d'évoluer, les spécifications des processus étant encore en cours de définition par la place financière. Les schémas sont simplifiés pour faciliter la compréhension des flux.

Centre e-solutions Entreprises

La migration vers ISO 20022 apportera à votre entreprise des avantages concrets, permettant de poser les bases d'un trafic des paiements plus simple et plus efficace.

" Cette migration sera l'occasion pour votre entreprise d'optimiser ses processus de paiement ".

Les spécialistes de notre Centre e-solutions Entreprises vous accompagnent dans cette analyse et proposent d'établir un diagnostic de vos processus de paiement et de vous guider dans le changement. Ils sauront également vous orienter vers les outils et solutions adéquates pour votre entreprise.

Votre conseiller personnel, soutenu par notre Centre e-solutions Entreprises, se tient à votre disposition pour vous aider tout au long du processus d'harmonisation et répondre à vos questions.

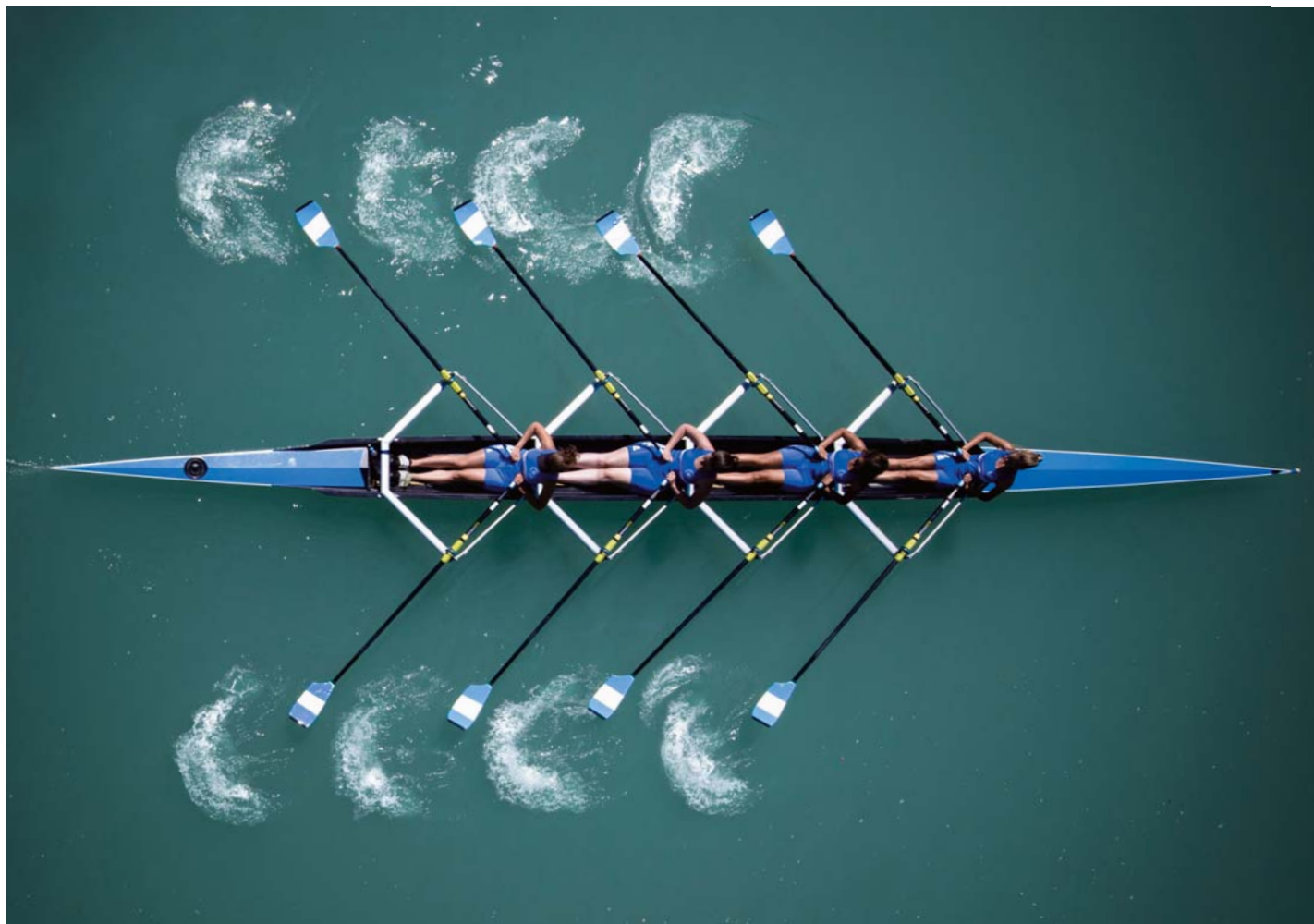
Pour plus d'informations:

Banque Cantonale de Genève

Téléphone: +41 (0)58 211 21 00, du lundi au vendredi de 07h30 à 19h30 et le samedi de 09h00 à 16h00

Email: iso20022@bcge.ch

www.bcge.ch



SEPA (*Single Euro Payments Area*)

Espace unique de paiements en euros regroupant 34 pays, dont la Suisse, au sein duquel les conditions liées aux paiements en euro sont harmonisées. Dans cet espace, les paiements sont simples, rapides, économiques et traités comme des paiements nationaux.

Norme ISO 20022

Norme internationale régissant l'échange électronique de données dans le secteur financier (trafic des paiements, titres, trésorerie, négoce, etc.). Cette norme repose sur l'utilisation de messages xml structurés selon un standard défini par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), qui sert de base pour l'harmonisation des paiements.

XML (*eXtensible Markup Language*)

Format d'échanges de données informatisées, permettant la création de fichiers dans un format variable.

DTA

Format d'échange de données standardisé dans lequel les différents types de transactions effectuées par la clientèle (BVR, paiements en francs suisses et en devises, etc.) peuvent être soumis par voie électronique aux banques suisses.

Pain (*Payments Initiation*)

Messages XML échangés entre les clients et les établissements financiers pour initier/confirmer des ordres, par exemple :

- pain.001 pour les ordres de virement
- pain.002 pour les rapports de statut
- pain.008 pour les ordres de recouvrement

Pacs (*Payments Clearing and Settlement*)

Messages XML échangés exclusivement entre les établissements financiers.

Camt (*Cash Management*)

Messages XML échangés entre les établissements financiers et les clients, par exemple :

- camt.052 : extrait de compte journalier
- camt.053 : extrait de compte de la veille
- camt.054 : avis de débit /crédit ou notification détaillée

Liens utiles

www.iso20022.org
www.iso-payments.ch
www.paymentstandards.ch



Votre conseiller personnel, privé ou entreprises, soutenu par notre équipe d'experts en trafic des paiements, se tient à votre disposition pour vous accompagner tout au long du processus d'harmonisation.

Pour plus d'informations:

Banque Cantonale de Genève

Téléphone: +41 (0)58 211 21 00,
du lundi au vendredi de 8h00 à 19h30 et le samedi de 9h00 à 16h00

Email: iso20022@bcge.ch
www.bcge.ch